



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} décembre 2015
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-quatrième session

3-12 février 2016

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale: thème prioritaire : repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain

Déclaration présentée par HelpAge International, AARP, International Federation on Ageing, International Longevity Center Global Alliance, Ltd. et Réseau international pour la prévention de la maltraitance des personnes âgées, organisations non gouvernementale dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Ne laisser personne à la traîne dans un monde qui vieillit rapidement

La question du vieillissement touche aux trois piliers du développement durable. Pour repenser et renforcer le développement social dans le monde d'aujourd'hui, il faut tenir compte des populations de tous les âges dans tous les programmes et politiques. L'objectif de cette mesure d'inclusion devrait consister à renforcer les possibilités et les moyens qui s'offrent aux personnes âgées en éliminant la discrimination fondée sur l'âge, en surmontant d'autres difficultés actuelles ou futures grâce à des politiques, des programmes et des budgets qui tiennent compte de toutes les tranches d'âge. Ce n'est qu'à cette condition que l'on pourrait traiter les questions liées à l'âge dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'objectif « ne laisser personne à la traîne ». L'Archevêque Desmond Tutu a déclaré en avril 2015 : « je veux dire au monde que je compte, que les personnes âgées partout dans le monde comptent et devraient être prises en compte dans les objectifs de développement durable ».

Dans ses efforts pour repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain, la Commission du développement social doit trouver les moyens de contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030 en émettant des recommandations pour que des mesures appropriées soient prises sur le vieillissement aux niveaux local, national, régional et international. Il n'y a pas de temps à perdre. Aujourd'hui, deux personnes atteignent l'âge de 60 ans chaque seconde et d'ici 2030, 16 % de la population mondiale aura dépassé cet âge. Deux tiers des personnes âgées vivent actuellement dans les pays en développement et cette proportion atteindra les trois quarts d'ici 2030.

Les cosignataires de la présente déclaration ont œuvré ensemble pour faire figurer la question du troisième et du vieillissement dans les négociations en vue de l'adoption des objectifs de développement durable. Nous avons une expérience en matière de collaboration sur les questions du vieillissement tant au niveau national qu'au sein des organismes des Nations Unies. Ainsi, nous avons participé à la Première Assemblée mondiale sur le vieillissement tenue à Vienne (1982), au Sommet mondial pour le développement social de Copenhague (1995), à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement de 2002 à Madrid et à la diffusion subséquente du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement, aux examens périodiques mondiaux, régionaux et nationaux sur la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement, aux sessions successives de la Commission du développement social, à la promotion des droits des personnes âgées à travers le monde et au sein de l'ONU à travers le Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement. Nous avons également contribué à mieux faire connaître le vieillissement et le développement au sein des Nations Unies et de ses institutions spécialisées de façon permanente, nous avons collaboré à l'organisation des Journées internationales des personnes âgées et des campagnes mondiales de sensibilisation à la question du vieillissement et des personnes âgées.

Siégeant au sein du groupe des parties prenantes sur le vieillissement dans le cadre du processus de négociation des objectifs de développement durable, nous avons fait entendre la voix des personnes âgées, nous avons assuré leur présence et

leur visibilité lors des négociations qui ont eu lieu dans de nombreux pays et dans les instances onusiennes. Nous nous réjouissons de ce que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 prévoit explicitement de tenir compte de l'âge en faisant spécifiquement allusion au vieillissement et aux personnes âgées. Nous nous félicitons de l'accord selon lequel le succès des objectifs et des buts sera évalué sur la base de données ventilées par sexe et par âge et selon lequel aucun objectif ou but ne sera considéré comme atteint s'il ne tient pas compte de tous les groupes sociaux et économiques. A cet effet, il convient de disposer de données désagrégées de haute qualité.

La ventilation des données est loin d'être une simple entreprise technique. Elle fonde l'approche axée sur les droits de l'homme afin d'assurer une adhésion universelle à ces droits et de ne laisser personne à la traîne. Ainsi, tandis que les femmes et les hommes âgés à travers le monde se félicitent des progrès dans la prise en compte des questions sociales dans le programme de développement et se réjouissent de ce que les dirigeants du monde se soient engagés à inclure des populations de tous les âges dans le cadre des objectifs de développement durable, force est cependant de constater que la discrimination fondée sur l'âge persiste et que si celle-ci n'est pas combattue, elle entravera la réussite du programme.

En d'autres termes, l'accélération et l'ampleur du vieillissement ne font pas encore l'objet d'actions spécifiques et mesurables visant à lutter contre la discrimination fondée sur l'âge aux niveaux national, régional et mondial.

Les ensembles de données ne sont pas adaptés à ces objectifs dans notre monde vieillissant. Ainsi, bien que les femmes âgées de plus de 50 ans représentent déjà un tiers de la population féminine mondiale, elles sont largement ignorées dans les ensembles de données utilisés pour mesurer la violence à l'égard des femmes.

Un autre exemple concerne la santé, le bien-être et les maladies non transmissibles. Des mesures d'un coût modéré et efficaces pour réduire l'incidence des accidents vasculaires cérébraux n'ont pas encore été prises dans de nombreux pays. Bien que les personnes âgées de plus de 65 ans représentent trois quarts des décès dus aux maladies non transmissibles et que toutes les trois secondes quelque part dans le monde un diagnostic de démence est posée, l'âge limite proposé pour mesurer l'incidence des maladies non transmissibles et les décès dus à ces maladies est fixé à 70 ans.

Un autre exemple encore est celui de la pauvreté qui affecte les personnes âgées. Les femmes et les hommes âgés sont très souvent parmi les plus démunis dans les pays en développement. Seule une personne sur quatre parmi celles âgées de plus de 65 ans reçoit une pension retraite dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. L'Indice mondial d'observation du vieillissement conçu par HelpAge International pour mesurer le bien-être à l'âge avancé sur la base de données internationales souffre actuellement de l'absence de données sur la pauvreté chez les personnes âgées dans 93 pays. Pour cette raison, seuls 11 pays d'Afrique ont pu être pris en compte dans l'Indice 2015.

Dans le rapport de sa cinquante-troisième session, la Commission de développement social a dégagé les principaux domaines d'action, notamment l'élaboration d'une stratégie centrée sur les individus d'un bout à l'autre de leur vie dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 et des actions nécessaires pour résoudre le problème posé par le manque de données relatives aux

personnes âgées. Elle a également exhorté les États Membres « à mieux protéger les droits des personnes âgées et, à cette fin, elle a recommandé que les cadres nationaux et régionaux existants soient complétés par des initiatives multilatérales, y compris un nouvel instrument juridique international ». La protection et la promotion des droits de l'homme sont au cœur des efforts pour repenser le développement social. Le mouvement en faveur de l'adoption d'un instrument contraignant de protection des droits humains des personnes âgées constitue une avancée considérable.

Le rapport salue également le lancement du troisième cycle d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement. Cet instrument est un outil vital en ce qu'il reconnaît la précieuse contribution que les personnes âgées apportent au développement socio-économique et leur rôle de catalyseur dans la construction de sociétés plus fortes et résilientes.

Les femmes et les hommes âgés ainsi que leurs organisations sont prêts à participer au processus d'examen et d'évaluation de bas en haut de l'application du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement, ce qui renforcera le développement social dans le monde contemporain. L'application du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 doivent être fondés sur l'inclusion consciente et intentionnelle des femmes et des hommes âgés, des travailleurs, des entrepreneurs, des soignants non rémunérés, les éducateurs, des paysans, des mentors et de ceux qui renforcent la résilience en temps de crise humanitaire. Les sociétés doivent s'adapter de façon consciente à leur vieillissement pour tenir compte des contributions et des capacités de leurs citoyens âgés et les soutenir.

Des exemples de bonnes pratiques existent dans de nombreux pays et peuvent être copiés et appliqués sur une grande échelle. Il s'agit notamment de faire bénéficier à tous une pension retraite, de créer des d'infrastructures, des systèmes de santé et des formations sanitaires adaptés aux populations âgés, de proposer des interventions humanitaires et des évaluations de besoins qui tiennent compte de toutes les tranches d'âge ainsi que des systèmes de données adaptés aux objectifs visés pour notre monde vieillissant et inclure les femmes et les hommes âgés dans les mécanismes de responsabilité, de suivi et d'évaluation.

Il est essentiel, pour réussir ce changement, de prendre des mesures pour combattre la discrimination fondée sur l'âge et de veiller à ce que les femmes et les hommes âgés participent activement à l'adoption de mesures, programmes et politiques qui les affectent. La campagne mondiale « Age Demands Action » qui réunit les personnes âgées pour lutter contre la discrimination fondée sur l'âge et promouvoir le dialogue avec les pouvoirs publics et les prestataires de services sur des questions pratiques et des solutions concrètes mobilise actuellement dans 61 pays plus de 200.000 activistes âgés et des groupes de la société civile de tous les âges et de tous les horizons et démontre que le soutien aux femmes et aux hommes âgés qui participent activement à la recherche de solutions entraîne des résultats positifs.

Nous adressons les recommandations suivantes aux États Membres, aux institutions multilatérales et des Nations Unies et à la société civile pour leur permettre de mener avec succès des actions sur le vieillissement, notamment à travers le processus d'examen de l'application du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement :

- Reconnaître que le vieillissement de la population est un signe de réussite et non un fardeau. C'est un triomphe de l'humanité et du développement. Ainsi, il faut célébrer le vieillissement et non le craindre;
- Veiller à ce que les processus nationaux de planification analysent, préparent le vieillissement de la population et y investissent et que les personnes âgées soient associées à leur suivi et à leur évaluation;
- Concevoir et financer des programmes qui tiennent compte des besoins et des droits de l'homme des personnes âgées. Cela signifie : mettre un terme à la discrimination fondée sur l'âge, combattre la pauvreté chez les personnes âgées, garantir des soins de santé décentes, des pensions, des possibilités d'emploi, l'apprentissage permanent, des programmes humanitaires et l'inclusion des personnes âgées dans la définition des politiques et la planification à tous les niveaux;
- Faire participer les personnes âgées en tant que principales parties prenantes aux mécanismes nationaux, régionaux et mondiaux mis en place pour appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- Investir sans plus tarder dans le renforcement des capacités statistiques et factuelle aux niveaux national, régional et international pour pallier l'absence de données relatives l'âge;
- Tenir compte du vieillissement dans les programmes et travaux de recherche des organismes des Nations Unies tout en publiant systématiquement des données et des éléments concrets sur le vieillissement et collaborer activement avec les pouvoirs publics et la société civile afin de promouvoir une « société pour tous les âges » dans tous les pays.

La Commission du développement social doit dès à présent introduire le vieillissement comme une préoccupation permanente de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans l'objectif de ne laisser personne à la traîne. Une telle décision favoriserait l'établissement de liens adéquats avec la mise en œuvre et le suivi ainsi qu'avec des programmes sociaux relevant de sa compétence.

In fine, nous promettons d'engager et de faire participer pleinement nos organisations et réseaux dans les efforts historiques consentis pour s'assurer que les initiatives visant à repenser et à renforcer le développement social dans le monde contemporain ne laissent personne à la traîne et tiennent entièrement compte des possibilités qu'offre notre monde vieillissant ainsi que des défis qu'il pose.